

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES 2026

SESSION 2

Manifestations entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2026

Ouverture : 9 mars 2026, à 9h

Clôture : 4 mai 2026, à midi

1. Préambule.....	2
2. Caractéristiques de la demande de soutien.....	2
3. Sélection des manifestations par la Fondation ARC.....	6
4. Conditions d'application	6
5. Modalités de soumission des demandes.....	7

1. Préambule

La Fondation ARC est engagée à partager les avancées de la recherche sur le cancer avec la communauté scientifique et médicale. Pour cela, elle soutient financièrement l'organisation de manifestations dédiées à la cancérologie. Ces événements peuvent avoir lieu en présentiel, hybride ou digital, et couvrir divers domaines allant de la recherche fondamentale à la recherche clinique, en passant par l'épidémiologie et les sciences humaines et sociales.

La priorité est donnée aux manifestations dont les thématiques sont les plus proches de la stratégie scientifique de la Fondation ARC.

2. Caractéristiques de la demande de soutien

a. Conditions générales

- La demande doit être présentée par l'un des principaux coordinateurs, qui doit être rattaché à un organisme français de recherche publique.
- Le porteur de la demande de soutien ne peut déposer qu'une seule demande par session.
- La manifestation doit être proposée par un organisme public de recherche, une organisation publique à but non-lucratif, un établissement de santé public ou privé à but non-lucratif ou une association de loi 1901 à but non-lucratif
- La manifestation doit être sans but lucratif et ouverte à l'ensemble de la communauté scientifique nationale et internationale
- Le soutien apporté par la Fondation ARC doit être destiné à financer des frais d'organisation, à l'exclusion des frais de personnel permanent.
- Les cours, écoles ou Universités d'été, ainsi que les réunions de prestige telles que les repas de gala ne sont pas éligibles.
- Concernant les événements ayant déjà reçu un soutien de la Fondation ARC pour une précédente édition : le respect effectif des engagements en termes de contreparties ainsi que la transmission du compte-rendu financier de la précédente édition constituent un prérequis à l'éligibilité de la présente demande. Dans le cas où ces engagements n'auraient pas pu être tenus, une justification argumentée devra être fournie.
-

b. Événements aux formats présentiel et hybride

Trois financements peuvent être demandés : 1000€, 2500€ ou 3500€

Quel que soit le financement demandé, l'événement doit :

- Se tenir en France
- Dédier une part significative de son programme à la cancérologie
- Être ouvert à l'ensemble de la communauté scientifique et médicale nationale et/ou internationale
- **Respecter les contreparties de base :**
 - Signifier du soutien de la Fondation ARC sur tous les supports de communication
 - Diffuser les documents de la Fondation ARC
 - Accorder des places à la Fondation ARC et si possible pour les deux parties :
accorder un stand à la Fondation ARC

Les critères d'éligibilité supplémentaires pour chacun des financements disponibles sont détaillés dans le tableau ci-après.

Critères	Financement		
	1000€	2500€	3500€
Format	Colloque, workshop	Colloque	Colloque
Envergure	Nationale ou internationale	Nationale ou internationale	Internationale
Nombre d'éditions	1 ^{ère} édition acceptée	1^{ère} édition exclue	1^{ère} édition exclue
Coût	NA	25 000€ minimum	45 000€ minimum
Nombre participants édition N-1	NA	NA	200 minimum
Contreparties	Contreparties de base	Contreparties de base + au moins 1 parmi : • Remise de prix jeunes chercheurs financés au moins en partie par la subvention • Bourses jeunes chercheurs couvrant les frais d'inscription, de déplacement au colloque etc. • Labellisation d'une session Fondation ARC	Contreparties de base + au moins 2 parmi : • Remise de prix jeunes chercheurs financés au moins en partie par la subvention • Bourses jeunes chercheurs couvrant les frais d'inscription, de déplacement au colloque etc. • Labellisation d'une session Fondation ARC

c. Manifestations au format digital

Deux financements peuvent être demandés : 1000 ou 2000€

Quel que soit le financement demandé, l'événement doit :

- Dédier une part significative de son programme à la cancérologie
- Être ouvert à l'ensemble de la communauté scientifique et médicale, nationale et/ou internationale, jeunes chercheurs compris
- **Respecter les contreparties de base :**
 - Signifier du soutien de la Fondation ARC sur tous les supports de communication
 - Diffuser les documents de la Fondation ARC
 - Accorder des places à la Fondation ARC

Les critères d'éligibilité pour chacun des financements disponibles sont présentés dans le tableau ci-après.

Critères	Financement	
	1000€	2000€
Format	Colloque, workshop	Colloque
Envergure	Nationale ou internationale	Internationale
Nombre d'éditions	1 ^{ère} édition acceptée	1 ^{ère} édition exclue
Coût	20 000€ <u>maximum</u>	20 000€ <u>minimum</u>
Nombre participants édition N-1	NA	200 minimum
Contreparties	Contreparties de base	Contreparties de base + au moins 2 parmi : • Remise de prix jeunes chercheurs financés au moins en partie par la subvention • Bourses jeunes chercheurs couvrant les frais d'inscription • Labellisation d'une session Fondation ARC

3. Sélection des manifestations par la Fondation ARC

a. Procédure de sélection

- Les dossiers satisfaisant aux critères d'éligibilité seront examinés par un comité interne de la Fondation ARC.
- La liste des manifestations soutenues sera établie dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée par le Conseil d'Administration de la Fondation ARC.
- Toute demande de soutien est examinée en respectant l'accord de confidentialité et la procédure de conflits d'intérêts établis par la Fondation ARC.
- A l'issue de la sélection, un courrier de notification est envoyé à l'ensemble des candidats.

b. Critères de sélection

La sélection des dossiers est fondée sur les critères suivants :

- Respect des critères d'éligibilité et des contreparties en accord avec le montant demandé.

Important : Tout dossier ne répondant pas à l'ensemble des critères d'éligibilités relatifs au montant du financement demandé sera considéré comme inéligible.

- Pertinence des objectifs de l'événement
- Pertinence du thème de l'événement vis-à-vis de la stratégie scientifique de la Fondation ARC.
- Qualité scientifique du programme jugée sur l'originalité des thèmes abordés et qualité des orateurs

4. Conditions d'application

a. Modalités du versement de la subvention

L'aide financière accordée est versée à l'organisme gestionnaire mentionné dans la demande par virement bancaire. Pour valider ce transfert, une lettre d'engagement et les conditions générales relatives à l'utilisation de la subvention doivent être signées par :

- Le représentant légal de l'organisme gestionnaire
- Le porteur du projet

L'organisme gestionnaire s'engage à transmettre à la Fondation ARC un compte-rendu financier reprenant l'ensemble des dépenses et recettes réelles et précisant le fléchage du financement Fondation ARC, au plus tard deux mois après la date de l'événement. Ce

compte-rendu doit être certifié et signé par le représentant légal de l'organisme gestionnaire.

La Fondation ARC pourra demander la restitution de tout ou partie de la subvention accordée si :

- Le bilan financier n'est pas transmis dans les délais mentionnés ci-dessus.
- Le bilan financier fait apparaître que le montant des recettes est supérieur aux dépenses.
- Les conditions d'utilisation définies dans le cadre de la lettre d'engagement et les conditions générales relatives à l'utilisation des fonds ne sont pas respectées.

b. Modalités de parrainage et d'utilisation de la subvention

- L'organisme bénéficiaire de la subvention s'engage à respecter les termes du partenariat mentionnés dans la lettre d'engagement et dans les conditions générales relatives à l'utilisation des fonds.
- La participation financière de la Fondation ARC devra directement être dédiée à la manifestation et en aucun cas aux frais généraux de l'organisme bénéficiaire.
- Tel que mentionné dans les conditions générales, l'organisme bénéficiaire de la subvention s'engage à transmettre à la Fondation ARC, au plus tard deux mois après la date de la manifestation, tous les documents qui auront été produits pour et à l'issue de celle-ci (recueil des résumés, synthèse et/ou verbatim, captations vidéo, diaporamas des orateurs ayant donné leur accord pour diffusion, etc.). La Fondation ARC pourra utiliser ces documents pour une exploitation sur ses différents supports de communication.

5. Modalités de soumission des demandes

Le dossier de candidature complet doit être **validé au plus tard le lundi 4 mai 2026, à midi**, sur la plateforme d'appels à projets de la Fondation ARC :

<https://appelsaprojets.fondation-arc.org>

Pour toute question veuillez-nous écrire à l'adresse email suivante :

congres@fondation-arc.org